

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* –
5 n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président – Juge Tomoko Akane – Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès – Salle d'audience n° 3
9 Mercredi 19 mai 2021
10 (*L'audience est ouverte en public à 10 h 00*)
11 M^{me} L'HUISSIER : [10:00:17] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0602 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en songhaï*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:00:50] L'audience est reprise. Bonjour à
18 toutes et à tous.
19 Monsieur le greffier d'audience, veuillez annoncer l'affaire, s'il vous plaît.
20 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:01:03] Bonjour, Monsieur le Président,
21 Mesdames les juges.
22 Il s'agit de la situation en République du Mali, en l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan*
23 *Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* ; ICC-01/12-01/18. Et nous sommes en
24 audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:01:23] Merci beaucoup, Monsieur le
26 greffier.
27 Nous devrions commencer notre audience à 9 h 30. Malheureusement, pour des
28 raisons techniques liées au Greffe, en tout cas, extérieures à la volonté de la

1 Chambre, nous sommes obligés de commencer maintenant. Alors, nous nous en
2 excusons, évidemment.

3 Comme nous commençons justement en retard, le programme de la journée est
4 sensiblement modifié. Nous allons donc siéger pour notre première session
5 jusque 11 h 30, et nous prendrons notre... notre pause pour une demi-heure. La
6 deuxième session, alors, reprendra à 12 heures, jusque 1 h 30 de
7 l'après-midi — 13 h 30, donc. Ensuite, nous aurons notre pause déjeuner, pour une
8 heure, et nous commencerons la troisième session à 14 h 30, pour terminer, comme
9 d'habitude, à 16 h, ou 4 heures de l'après-midi. Voilà.

10 Comme d'habitude, nous allons procéder aux présentations, en commençant avec le
11 Bureau du Procureur. Madame la Procureur ?

12 M^{me} SARDACHTI : [10:02:53] Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les juges.

13 L'Accusation est composée comme hier, aujourd'hui, par ma collègue, Dianne
14 Luping, et moi-même, Marie-Jeanne Sardachti.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:03:06] Merci beaucoup, Madame la
16 Procureur.

17 Je me tourne vers la Défense. Maître ?

18 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [10:03:11] Bonjour, Monsieur le Président,
19 Mesdames les juges.

20 Pour la Défense, aujourd'hui, nous avons M^{me}... M^e Melinda Taylor, M^e Sarah
21 Marinier Doucet et... Sophia Westen et moi-même, Kirsty Sutherland.

22 Alors, pardonnez-moi de soulever ce point, nous avons compris qu'hier nous avons
23 utilisé le même terme pour le songhaï et... et le terme de « malfaiteur » et de
24 « criminel » pour faire référence à la Défense et à M. Al Hassan. Donc, je demande
25 une nouvelle fois si un terme plus neutre pouvait être trouvé. Et je comprends que le
26 songhaï est un... est un... une langue très riche, donc il semble plausible que nous
27 puissions trouver un terme alternatif.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:04:05] Merci beaucoup, Maître Sutherland,

1 d'attirer l'attention de la Chambre sur cette question.

2 Je m'adresse aux... aux interprètes. Comme l'a dit M^e Sutherland, il faut un terme
3 neutre. Nous ne pouvons pas parler de « malfaiteur ». Voilà.

4 Je me tourne vers les représentants légaux des victimes. Maître ?

5 M^e KASSONGO : [10:04:31] Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les
6 juges. Bonjour à tous.

7 Le format de l'équipe des représentants légaux des victimes n'est pas changé...
8 modifié... pas modifié aujourd'hui. Je me présente devant vous en ce format, je suis
9 Maître Kassongo, pour la représentation légale des victimes. Je vous remercie.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:04:51] Merci beaucoup, Maître Kassongo.

11 À présent, je me tourne vers le témoin. Je signale que nous allons poursuivre ce
12 matin l'audition du 34^e témoin du Procureur. Il s'agit, bien entendu, du témoin
13 P-0602.

14 Madame la témoin, est-ce que vous m'entendez ? Bonjour, Madame la témoin.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:05:21] Bonjour à vous. Oui, je vous entends.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:05:30] Merci beaucoup, Madame la témoin.
17 Je vous souhaite à nouveau la bienvenue, et je voudrais vous rappeler que vous êtes
18 toujours sous... sous serment.

19 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:05:51] Oui, j'ai compris.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:05:52] Vous devez donc dire la vérité, toute
21 la vérité et rien que la vérité.

22 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:06:11] O.K. J'ai compris.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:06:16] Je voudrais vous rappeler que ce que
24 vous dites est transcrit par des sténotypistes et traduit en plusieurs langues par des...
25 des interprètes.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:06:43] O.K. C'est compris.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:06:45] Alors, exprimez-vous très clairement
28 et à un rythme modéré, voire lent, pour faciliter le travail des interprètes.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:07:04] O.K. C'est compris.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:07:06] Merci beaucoup, Madame la témoin.

3 Madame la Procureur, je vais vous passer la parole, mais, hier, j'ai constaté que, dans
4 ses réponses, notre témoin a la gentillesse de développer comme il faut ses réponses,
5 mais parfois les interprètes ont tendance à résumer. Alors, essayez de poser des
6 questions de sorte que la témoin puisse répondre par petits bouts. Voilà. Allez-y,
7 Madame la Procureur.

8 M^{me} SARDACHTI : [10:07:46] C'est noté, Monsieur le Président.

9 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

10 PAR M^{me} SARDACHTI : [10:08:00]

11 Q. [10:08:00] Bonjour, Madame la témoin.

12 R. [10:08:04] Bonjour.

13 Q. [10:08:06] Je vais continuer à vous poser des questions aujourd'hui, au nom du
14 Bureau du Procureur.

15 R. [10:08:20] Compris.

16 Q. [10:08:22] Et je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. le Président.

17 R. [10:08:36] O.K.

18 Q. [10:08:38] Pour permettre que tout soit capturé, tout ce que vous dites, il est
19 vraiment important de faire des pauses. Et en ce qui me concerne, je vais faire des
20 efforts pour cibler davantage mes questions.

21 M^{me} SARDACHTI : [10:09:07] Monsieur le Président, avant de continuer, puisque,
22 hier, nous étions à huis clos partiel, et pour les mêmes raisons exposées hier, je
23 souhaiterais continuer à huis clos partiel, puisque nous n'avons pas terminé cette
24 partie de son narratif.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:09:23] Exactement, Madame la Procureur,
26 vous aviez demandé 30 minutes de huis clos, et nous en avons utilisé 10. Donc, vous
27 avez théoriquement encore besoin de 20 minutes.

28 Monsieur le greffier, huis clos partiel, s'il vous plaît.

1 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 09)*

2 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:09:42] Nous sommes à huis clos partiel,

3 Monsieur le Président.

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 *(Passage en audience publique à 11 h 06)*

22 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:06:19] Nous sommes de nouveau en audience
23 publique, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:06:22] Merci beaucoup, Monsieur le
25 greffier.

26 Madame la Procureur.

27 M^{me} SARDACHTI : [11:06:31]

28 Q. [11:06:39] Madame la témoin, vous venez de nous dire, quand on était en... à huis

1 clos partiel : « Je ne me suis même pas intéressée, parce que cela ne me concerne
2 même pas. » Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous dites que ça ne vous
3 concernait pas ?

4 R. [11:06:55] Oui, je... je l'ai dit parce que, en réalité, c'est quelque chose que je
5 n'aimais pas, ça ne me plaisait pas. Donc, quelque chose que tu n'aimes pas, qui ne te
6 plaît pas, tu ne vas même pas t'intéresser à ça pour... jusqu'à ce que ça te concerne ou
7 ça puisse t'intéresser.

8 Q. [11:08:00] Alors, vous avez parlé de cérémonie religieuse ; est-ce qu'il y a eu une
9 fête de mariage ?

10 R. [11:08:07] Non, il n'y a pas eu de fête, il n'y a pas eu de fête. Rien ne s'est passé
11 comme fête.

12 Q. [11:08:42] Et avant que les groupes armés arrivent à Tombouctou, comment se
13 déroulait un mariage ?

14 R. [11:08:49] Ah ! Oui, avant qu'ils ne... avant qu'ils ne... ne rentrent à Tombouctou,
15 on faisait les cérémonies religieuses, on faisait des fêtes. Il y a des cortèges, et on... on
16 transportait les mariés en cortège, et tout ça. Et tout cela se faisait.

17 Q. [11:09:41] Donc, une fois que ce que vous décrivez comme le mariage s'est
18 déroulé, comment vous vous êtes sentie ?

19 R. [11:09:51] Oui, lorsque ça s'est fait, ça m'a donné... ça... ça m'a vraiment fait mal.
20 J'avais... Ça m'a vraiment fait... vraiment fait mal, et ça... et ça m'a même donné des...
21 des soucis.

22 Q. [11:10:35] Quels soucis cela vous a-t-il donnés ?

23 R. [11:10:39] Oui... que voir... voir des gens surgir de nulle part et venir à
24 Tombouctou, et venir se marier à des gens comme ça, ils ont marié beaucoup de
25 gens, et que des gens qui font des mauvaises... des mauvaises... des... des... des
26 mauvaises choses, venir nous marier à Tombouctou, et... ça, c'est... c'est ce qui fait
27 mal.

28 Q. [11:11:50] Après votre mariage, que s'est-il passé ?

1 R. [11:11:57] Oui, le... le mariage s'est effectué, et... et il vient, il me prend la nuit, il
2 me prend, il m'amène dans un véhicule, et je passe la nuit chez lui. Et, le lendemain,
3 il me ramène, je passe la journée à la maison. Ainsi de suite.

4 Q. [11:12:37] Donc, le lendemain du mariage, pouvez-vous nous dire... pouvez-vous
5 nous dire ce qui s'est passé exactement ?

6 R. [11:13:09] Oui, comme je vous avais dit, le mariage... le mariage s'est passé, et je ne
7 parlais... je ne parlais nulle part si ce n'est dans le voisinage et/ou, souvent, c'est des
8 camarades qui viennent causer avec moi. C'est tout.

9 Q. [11:14:11] Vous nous avez dit : « Il vient, il me prend la nuit. » Qui est venu vous
10 prendre ?

11 R. [11:14:26] Il s'agit du... du monsieur à qui on m'a... on m'a mariée. C'est... Il s'agit
12 de lui. Il vient avec un de ses amis. Ce sont eux qui viennent me prendre.

13 Q. [11:14:53] Est-ce que vous connaissez leurs noms ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:15:02] Madame la Procureur, il y a risque
15 qu'on donne le nom.

16 M^{me} SARDACHTI : [11:15:07] Comme il s'agit de membres de groupes...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:15:09] Ah !

18 M^{me} SARDACHTI : [11:15:10] ... je me suis dit qu'on pouvait poser cette question.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:15:14] Je ne sais pas. C'est... C'est...
20 Peut-être pour être plus sûr, peut-être ne pas le donner. Vous pourrez les demander
21 à huis clos partiel, peut-être...

22 M^{me} SARDACHTI : [11:15:31] D'accord.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:15:32] ... un peu plus tard.

24 M^{me} SARDACHTI : [11:15:33] C'est noté, Monsieur le Président.

25 Q. [11:15:47] Pouvez-vous nous dire où ils vous ont emmenée ?

26 R. [11:15:59] Oui, c'est... c'est... c'est une maison qui est vers la (Expurgé). Et
27 c'est là-bas qu'il m'emmène, je passe la nuit. Et le... le matin, il me ramène à la
28 maison, j'y passe la journée.

1 Q. [11:16:38] Quand ils sont venus vous chercher, est-ce que ces deux personnes
2 étaient armées ?

3 R. [11:16:52] Oui.

4 Q. [11:17:05] Comment étaient-ils habillés ?

5 R. [11:17:09] Ils portent les mêmes habits qu'ils ont l'habitude de porter, que je vous
6 avais expliqués auparavant.

7 Q. [11:17:39] Vous nous avez dit qu'ils vous ont amenée ; par quel moyen de
8 transport vous ont-ils amenée ?

9 R. [11:17:48] C'est-à-dire ? On m'a amenée comment ? Je... J'ai pas compris.

10 Q. [11:18:13] Oui, Madame la témoin, je... je vois que vous avez dit : « Il m'amène
11 dans un véhicule. » Comment était ce véhicule ?

12 R. [11:18:28] Le... Le véhicule, c'est le même véhicule que vous avez... dont je vous
13 avais parlé, leur véhicule.

14 Q. [11:18:59] Juste pour que ce soit clair, et je suis désolée parce que ça peut vous
15 amener à répéter des choses, mais est-ce que vous pouvez nous décrire, nous dire
16 comment il était, ce véhicule : de quelle couleur, de quelle forme, est-ce qu'il y avait
17 des signes ?

18 R. [11:19:16] Oui, il s'agit... il n'y a pas... il n'y a pas de... de... de signes... d'autres
19 signes, mais ce... ce sont les Cruisers jaunes, jaunes comme ça, où on... trois
20 personnes pouvaient se trouver devant, et l'arrière n'est pas couvert.

21 Q. [11:20:06] Et est-ce que vous auriez pu vous enfuir ?

22 R. [11:20:25] Oui, ils savent que, si j'ai l'occasion, que je pourrais fuir, et c'est pour ça
23 qu'ils me mettent même au milieu d'eux. Et voilà, c'est pour cela que je ne pouvais
24 pas... je ne pouvais pas fuir.

25 Q. [11:21:19] Vous nous avez dit que vous avez été amenée dans une maison.

26 R. [11:21:31] Oui.

27 Q. [11:21:31] Est-ce que vous pouvez nous dire comment était cette maison : la
28 couleur, la hauteur ?

1 R. [11:21:49] Oui, c'est... c'est... c'est juste une maison, et les villas, et c'est aussi les...
2 les maisons qui ont été abandonnées parce que, lorsque ces gens-là sont rentrés,
3 beaucoup ont fui pour abandonner leur maison.

4 Q. [11:22:23] Et comment était cette maison ?

5 R. [11:22:27] C'est... C'est... C'est... C'est une grande maison. C'est la maison de
6 quelqu'un, et c'est une grande maison qui contenait des chambres aussi.

7 Q. [11:23:00] Est-ce que vous aviez déjà vu cette maison auparavant ?

8 R. [11:23:08] Oui, c'est une maison que je... je... je voyais de passage, je... je le voyais...
9 je la voyais de passage, mais je ne suis... je n'étais jamais rentrée auparavant.

10 Q. [11:23:42] Qui avez-vous vu dans cette maison ?

11 R. [11:23:45] Comment ? Je comprends pas. Il s'agit du moment où il y avait les vrais
12 propriétaires ou bien c'est lorsque ces gens-là sont venus l'occuper ?

13 Q. [11:24:11] Quand vous-même, vous êtes arrivée dans cette maison, est-ce qu'il y
14 avait d'autres personnes qui se trouvaient dans cette maison ?

15 R. [11:24:20] Oui, il se peut, il se peut. Et, moi, si je viens... si... si on rentre, il se peut
16 que des gens viennent les voir, et tout ça, parce qu'il y a beaucoup de chambres, la
17 maison est grande. Peut-être que certains d'entre eux peuvent y être, mais je ne sais
18 pas, je ne sais pas.

19 Q. [11:25:07] À part les deux personnes qui vous ont amenée, est-ce qu'il y avait
20 d'autres membres des groupes armés ?

21 R. [11:25:18] C'est ça que je... je vous ai dit. Moi, j'ai dit lorsque j'arrivais, je n'ai vu
22 personne d'autre.

23 Q. [11:25:50] Que faisiez-vous quand vous étiez dans cette maison ?

24 R. [11:25:59] Comment, qu'est-ce que je... je faisais ?

25 Q. [11:26:14] Est-ce que vous aviez des occupations ? Est-ce qu'on vous demandait de
26 faire quelque chose ?

27 R. [11:26:42] Oui, comme je vous avais dit, moi, je... je viens juste pour y passer la
28 nuit et, le lendemain, je pars, lui aussi, il part, il part.

1 Q. [11:27:03] Et est-ce que vous pouviez partir de cette maison ?

2 R. [11:27:07] Sortir, sortir pour partir où ?

3 Q. [11:27:21] Est-ce que vous avez essayé de vous enfuir quand vous étiez dans cette
4 maison ?

5 R. [11:27:27] Oui, le mariage s'est... ça s'est passé, ça s'est passé. Et... Et, certes, je ne...
6 je ne l'aimais pas, je ne l'aimais pas, mais j'avais peur et j'avais des soucis aussi.
7 J'avais des soucis parce que j'avais peur d'abord, mais j'avais des soucis aussi pour
8 mes parents. Je ne pouvais pas... C'est bien vrai que, souvent, c'est dans ma tête de...
9 de le faire, mais j'ai peur, j'ai peur pour mes parents.

10 Q. [11:28:22] Et pourquoi vous aviez peur pour vos parents ?

11 R. [11:28:30] Oui, j'avais peur parce que c'étaient des gens qui n'avaient pas peur de
12 Dieu et ils ont terrorisé tout le monde, toute... toute la ville. Donc, ils pouvaient leur
13 créer des problèmes.

14 Q. [11:29:09] Quel genre de problèmes ?

15 R. [11:29:14] Oui, ils peuvent... ils peuvent... ils peuvent les accuser et dire que ce
16 sont eux qui m'ont permis de fuir et tout ça. Ils peuvent... Ils peuvent aussi dire qu'ils
17 ont accepté que je fuie. Ils peuvent... Ils peuvent dire tout cela.

18 M^{me} SARDACHTI : [11:29:46] Monsieur le Président, je regarde l'heure et je vois qu'il
19 n'est pas loin d'être 11 h 30. Je proposerais de faire la pause maintenant.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:29:55] En effet, il nous reste une minute
21 avant la fin. Donc, on peut s'arrêter maintenant. Nous allons nous interrompre
22 pendant une demi-heure. Et nous reprendrons à midi, à midi.

23 L'audience est suspendue.

24 M^{me} L'HUISSIER : [11:30:10] Veuillez vous lever.

25 *(L'audience est suspendue à 11 h 30)*

26 *(L'audience est reprise en public à 12 h 00)*

27 M^{me} L'HUISSIER : [12:00:50] Veuillez vous lever.

28 Veuillez vous asseoir.

1 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:01:16] l'audience est reprise.

3 Monsieur le greffier, pouvez-vous nous dire combien de temps le Bureau du
4 Procureur a déjà utilisé et combien il lui reste ? Est-ce que c'est possible ?

5 M. LE GREFFIER (interprétation) : [12:01:45] Monsieur le Président, l'Accusation a
6 utilisé 2 heures 43 minutes au total, aujourd'hui, une heure 21 minutes pour
7 l'interrogatoire. Pour ce qui est du temps restant, je suis entre vos mains.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:02:10] Très bien.

9 Madame la Procureur, vous avez la parole, mais vous avez bien suivi ce que
10 Monsieur le greffier a dit. Au grand maximum, vous avez 5 heures au total. Voilà.
11 Très bien, allez-y.

12 M^{me} SARDACHTI : [12:02:28] C'est noté, Monsieur le Président.

13 Q. [12:02:35] Madame la témoin, à... à présent, je voudrais me concentrer sur ce qui
14 s'est passé la première nuit dans la maison.

15 Une fois arrivée dans la maison, où êtes-vous allée ?

16 R. [12:03:15] On est... on est allés dans une chambre.

17 Q. [12:03:30] Comment était cette chambre ?

18 R. [12:03:38] C'est... c'est une chambre dans laquelle il y avait un matelas deux
19 places.

20 Q. [12:03:57] Quelle était la taille de la chambre ?

21 R. [12:04:13] Oui, c'est... c'est juste une chambre, mais elle est un peu grande, mais
22 pas aussi grande.

23 Q. [12:04:21] Et comment était l'éclairage dans la chambre ?

24 R. [12:04:28] Pardon ? Pardon ?

25 Q. [12:04:43] Est-ce qu'il y avait de la lumière dans la chambre ?

26 R. [12:04:50] Oui, oui, il y a... il y a la lumière dedans. Effectivement, il y a de la
27 lumière.

28 Q. [12:05:08] Quand vous dites « on est allés dans la chambre », qui est allé dans la

1 chambre ?

2 R. [12:05:27] Il s'agit du... du monsieur, là, dont on a... avec qui on a fait le mariage. Il
3 s'agit de lui.

4 Q. [12:05:44] Que s'est-il passé cette première nuit dans la maison, dans la chambre ?

5 R. [12:06:03] Oui, la première nuit, la première nuit quand même, rien ne s'est passé
6 dans la chambre. Et il a failli se passer quelque chose, mais moi, j'ai pas accepté. J'ai
7 pas accepté.

8 Q. [12:06:26] Est-ce qu'il vous a parlé ?

9 R. [12:06:38] Non, non. Il s'est... il cherchait juste à s'approcher de moi, à s'approcher
10 de moi, juste, et à me toucher et à... voilà... à... voilà. Et c'était juste le... le
11 rapprochement.

12 Q. [12:07:07] Pourquoi vous dites : « il a failli se passer quelque chose » ?

13 R. [12:07:31] Oui, c'est-à-dire... il voulait... il voulait avoir des... que... qu'on ait des
14 rapports ensemble. C'est... c'est ce qu'il voulait.

15 Q. [12:07:50] Vous dites : « je n'ai pas accepté. » Pouvez-vous nous expliquer ?

16 R. [12:08:04] J'ai... j'ai pas accepté, j'ai pas accepté parce que c'est... c'est quelque
17 chose qui ne me plaisait pas. J'ai pas accepté, c'est pour ça.

18 Q. [12:08:34] Vous avez dit : « il voulait qu'on ait des rapports ensemble » ; pouvez-
19 vous nous dire quel type de rapports ?

20 R. [12:08:44] Moi, je ne saurais pas comment vous le dire, c'est... il s'agit juste que...
21 qu'on couche ensemble, c'est comme ça, qu'on couche ensemble.

22 Q. [12:09:28] Vous avez dit : « il cherchait juste à s'approcher de moi et à me
23 toucher. » Est-ce qu'il vous a touchée ?

24 R. [12:09:46] Oui, quand même la... la première nuit, il m'a pas touchée parce que
25 j'ai... j'ai refusé.

26 Q. [12:10:14] Alors, je sais que c'est il y a longtemps et que c'est difficile de s'en
27 rappeler, mais est-ce que vous vous rappelez ce que vous lui avez dit ?

28 R. [12:10:40] Comment, « il m'a dit quelque chose » ?

1 Q. [12:10:49] Vous nous dites : « j'ai refusé » ; donc après avoir refusé, est-ce qu'il
2 vous a dit quelque chose ?

3 R. [12:11:03] Oui, il m'a juste dit que si un homme et une femme se marient, quand
4 même, je dois savoir qu'ils doivent se toucher, ils doivent... ils doivent coucher
5 ensemble et ils doivent tout faire ensemble.

6 Q. [12:11:42] Et qu'est-ce que vous lui avez répondu ?

7 R. [12:11:46] Ben je... je... je ne lui ai répondu... Je ne lui ai rien dit. Je lui ai rien dit, je
8 lui ai même pas répondu. Je lui ai même pas parlé.

9 Q. [12:12:11] Donc, comment lui a-t-il compris que vous avez refusé ? Comment... Je
10 vais reformuler. Comment avez-vous exprimé votre refus ?

11 R. [12:12:26] Oui, il a compris, il a compris que je ne voulais pas parce que je suis
12 allée m'asseoir à l'écart et c'est fait qu'il a... ça a fait qu'il a compris que je ne voulais
13 pas.

14 Q. [12:12:50] Est-ce qu'il était armé ce soir-là ?

15 R. [12:12:54] Oui, le... le fusil, il l'a déposé à côté, il l'a déposé à côté.

16 Q. [12:13:23] Quand vous dites « à côté », c'est dans la chambre ?

17 R. [12:13:36] Oui, oui, juste à côté de lui, dans la chambre.

18 Q. [12:13:46] Et cette nuit-là, est-ce que vous avez pu dormir ?

19 R. [12:14:05] Non, cette nuit, j'ai pas pu dormir. J'ai passé toute la nuit à m'asseoir. Je
20 pouvais pas dormir.

21 Q. [12:14:25] Pourquoi vous n'étiez pas capable de dormir ?

22 R. [12:14:36] Je pouvais pas dormir. Je voyais ce monsieur qui est à côté de moi et je
23 vois aussi l'arme, et en réalité, je pouvais pas dormir, je pouvais pas.

24 Q. [12:15:04] Que s'est-il passé le lendemain ?

25 R. [12:15:13] Oui, le lendemain, rien ne s'est passé. Et le lendemain, ça a été encore la
26 même chose.

27 Q. [12:15:40] Alors, Madame la témoin, à la page 21, de la ligne 10 à 13, vous nous
28 avez dit : « Le mariage s'est effectué. Il vient, il me prend la nuit. Il me prend, il

1 m'amène dans un véhicule et je passe la nuit chez lui. Et le lendemain, il me
2 ramène. »

3 R. [12:16:56] Oui.

4 Q. [12:16:57] Donc, est-ce qu'il vous a ramenée chez vous ce matin-là ?

5 R. [12:17:09] Il s'agit de chez nous ?

6 Q. [12:17:21] Le lendemain, est-ce que vous êtes restée dans la maison où est-ce qu'ils
7 vous ont ramenée chez vous, dans votre maison ?

8 R. [12:17:31] Ce... ce jour-là... il s'agit de ce jour-là ?

9 Q. [12:17:47] Alors, excusez-moi, je n'ai peut-être pas été très claire sur les éléments
10 temporels.

11 Vous nous avez décrit une première nuit où vous avez été amenée dans la maison,
12 ensuite, vous nous avez indiqué avoir passé la première nuit dans cette maison...

13 R. [12:18:30] Oui.

14 Q. [12:18:31] Et donc, le lendemain matin, où êtes-vous allée ?

15 R. [12:18:48] Oui, je partais à la maison. Ils m'ont « pris » et emmenée à la maison.

16 Q. [12:18:55] Quand vous dites « à la maison », est-ce que c'est chez votre père ?

17 R. [12:19:05] Oui.

18 Q. [12:19:13] Est-ce que vous vous rappelez qui était présent à ce moment-là ?

19 R. [12:19:32] Oui, lorsqu'ils m'ont amenée chez nous, il n'y avait... il y avait que mes
20 parents là-bas, c'est tout.

21 Q. [12:19:44] Est-ce que vous leur avez parlé ?

22 R. [12:19:50] Oui, ils ont... on a parlé et il y a de ces paroles qu'on ne parle pas, mais
23 on a causé.

24 Q. [12:20:18] Vous avez causé de quoi ?

25 R. [12:20:25] On a... on a juste causé, on a causé. On a causé de choses, on a causé de
26 choses de la vie, c'est tout. Je sais qu'on a causé.

27 Q. [12:20:53] Est-ce que vous avez causé de ce qui s'est passé cette première nuit ?

28 R. [12:21:12] On a... on a juste causé, on n'a pas parlé de ça, on ne parle pas de ça. On

1 a juste... on a juste causé.

2 Q. [12:21:25] Qui vous avait ramenée chez votre père, ce matin-là ?

3 R. [12:21:31] C'est... Il s'agit du... du monsieur même qui m'a amenée avec son... son
4 ami. Ils m'ont amenée à la maison et après, ils ont rebroussé chemin.

5 Q. [12:21:57] Et ensuite, est-ce qu'ils sont revenus vous chercher ?

6 R. [12:22:03] Oui, c'est... c'est comme ça, c'est comme ça que ça se passe chaque nuit :
7 ils vont et ils reviennent. C'est comme ça.

8 Q. [12:22:27] Donc, si je comprends bien, est-ce qu'ils sont venus vous chercher la
9 deuxième nuit ?

10 R. [12:22:47] Oui.

11 Q. [12:22:55] Et que s'est-il passé cette deuxième nuit ?

12 R. [12:22:59] Oui, la deuxième nuit, ce qui s'est passé la première nuit, c'est... c'est ça
13 même qui s'est reproduit la seconde nuit.

14 Q. [12:23:32] Juste pour clarifier les choses, qui est « ils » ?

15 R. [12:23:42] De qui il s'agit ? C'est-à-dire ?

16 Q. [12:23:45] Est-ce qu'il s'agit des mêmes personnes qui étaient venues vous
17 chercher la première nuit ?

18 R. [12:23:52] Oui, oui.

19 Q. [12:24:09] Et quand vous dites : « c'est comme ça que ça s'est reproduit... c'est ça
20 même qui s'est reproduit la seconde nuit » ; qu'est-ce que vous entendez par là ?

21 R. [12:24:27] Oui, de la même façon que j'ai pas accepté la première nuit, c'est comme
22 ça que la deuxième nuit aussi, j'ai pas accepté.

23 Q. [12:24:55] Vous n'avez pas accepté quoi ?

24 R. [12:25:02] Oui, j'ai pas accepté qu'on couche ensemble, parce que c'est ce qu'il a
25 demandé encore.

26 Q. [12:25:29] Vous dites : « je n'ai pas accepté qu'on couche ensemble » ; pouvez-
27 vous nous dire quelle a été sa réaction ?

28 L'INTERPRÈTE SONGHAÏ-FRANÇAIS : [12:26:00] Message... Monsieur le

- 1 Président, message de la cabine songhaï : Monsieur le Président, est-ce que vous
2 pouvez demander à M^{me} le témoin de revenir sur ses derniers propos ? Merci.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:26:11] Oui, Madame la témoin, veuillez
4 répéter votre réponse, s'il vous plaît.
- 5 R. [12:26:25] Quelle réponse ?
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:26:31] Madame la Procureur.
- 7 M^{me} SARDACHTI : [12:26:32] Je vais répéter la question.
- 8 Q. [12:26:35] Vous nous avez dit : « je n'ai pas accepté qu'on couche ensemble. »
9 Pouvez-vous nous dire quelle a été la réaction de l'homme après avoir exprimé votre
10 refus ?
- 11 R. [12:26:51] Oui, sa réaction a été qu'il... il était vraiment fâché, très, très énervé. Et
12 moi-même j'avais... j'ai eu peur mais je me... je n'ai pas tenu compte de ça.
- 13 Q. [12:27:36] Est-ce que vous avez essayé de vous enfuir ?
- 14 R. [12:27:40] Oui, fuir, vraiment, j'ai... je l'ai... je l'avais à l'esprit, je l'avais tout le
15 temps à l'esprit, mais en réalité, je ne peux pas parce qu'ils savent d'où je viens et...
16 Je l'ai à l'esprit mais je... j'ai pas... j'ai pas pris la fuite.
- 17 Q. [12:28:21] Et juste pour que ce soit clair, on parle du même homme que la
18 première nuit, n'est-ce pas ?
- 19 R. [12:28:32] Oui.
- 20 Q. [12:28:46] Vous nous avez dit : « il était très fâché, très énervé. » Est-ce que vous
21 pouvez en dire plus ? Est-ce qu'il a dit quelque chose ? Comment cela s'est exprimé ?
- 22 R. [12:29:13] Il m'a pas (*inaudible*), mais quand même, il m'a... il m'a fait peur, il m'a
23 fait peur. Sinon, après ça, il m'a pas dit autre chose.
- 24 Q. [12:29:39] Et est-ce qu'il avait son arme cette deuxième nuit ?
- 25 R. [12:29:44] Oui, il l'avait.
- 26 Q. [12:30:01] Est-ce que vous avez parlé du mariage cette nuit-là ?
- 27 R. [12:30:12] Non.
- 28 Q. [12:30:21] Vous nous dites qu'il vous a fait peur. Comment est-ce qu'il vous a fait

1 peur ?

2 R. [12:30:38] Bon, il m'a... il m'a fait peur : il criait, il m'a fait peur, et puis je vois
3 aussi le fusil qu'il a en main et ça... c'est... tout ça me fait peur.

4 Q. [12:31:10] Et cette nuit-là, est-ce que vous avez bien dormi ?

5 R. [12:31:14] Cette nuit aussi, j'ai pas... j'ai pas pu dormir parce que chaque fois, je me
6 réveillais encore, chaque fois, je me réveillais.

7 Q. [12:31:51] Que s'est-il passé le lendemain ?

8 R. [12:31:58] Oui, le lendemain, rien d'autre ne s'est encore passé, juste qu'on m'a
9 ramenée chez mon père encore, et puis voilà. C'est tout.

10 Q. [12:32:34] Le lendemain de cette deuxième nuit, est-ce que vous avez parlé à votre
11 père ?

12 R. [12:32:49] Oui, euh... je n'ai pas pu dire ça à mon père et c'est... ce genre de
13 paroles, là, je ne peux pas le dire à mon père. Et je lui ai dit juste que toutes ces deux
14 nuits, je n'arrive pas à dormir. Et voilà. Et il m'a dit de... que j'avais peur, que j'avais
15 peur, je n'arrivais pas... je n'arrivais pas à dormir. Et il m'a dit de ne pas avoir peur.

16 Q. [12:33:45] Ensuite, est-ce qu'ils sont revenus vous chercher ?

17 R. [12:33:57] Oui, c'est comme ça, c'est... c'est comme ça que ça se passe. Ils sont
18 venus me chercher encore.

19 Q. [12:34:05] Qui est venu vous chercher ?

20 R. [12:34:12] Il s'agit de ceux qui viennent me chercher chaque fois. Il s'agit d'eux-
21 mêmes.

22 Q. [12:34:25] Est-ce que vous pouvez nous répéter de qui il s'agissait ?

23 R. [12:34:33] Il s'agit du monsieur-là, dont je vous ai parlé, et son ami.

24 Q. [12:34:56] Cette troisième nuit, où vous ont-ils amenée ?

25 R. [12:35:02] À la même maison, encore.

26 Q. [12:35:17] Et que s'est-il passé ?

27 R. [12:35:29] Oui, la... la troisième nuit quand même, même si j'ai refusé, ça devenait
28 vraiment la force, hein. C'est... en réalité, il m'a forcée, là, et... il m'a forcée et puis il

1 m'a... il m'a effrayée avec l'arme.

2 Q. [12:36:13] Comment est-ce qu'il vous a forcée ?

3 R. [12:36:34] Il m'a forcée, il m'a forcée pour coucher avec moi. Il m'a forcée.

4 Q. [12:36:51] Madame la témoin, j'ai conscience que c'est très difficile de parler de
5 cela ; est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous voulez dire par « pour
6 coucher avec moi » ?

7 R. [12:37:05] Coucher avec moi, c'est quand... comment vous voulez dire, c'est avoir
8 des rapports. Je sais pas comment est-ce que vous voulez que je le... je le dise.

9 Q. [12:37:44] Alors, peut-être que pour parler de ce genre de choses qui est très
10 difficile, je peux vous montrer un schéma et vous demander d'encercler des endroits
11 sur ce schéma. Est-ce que ça vous convient de procéder comme ça ?

12 Et je demanderais l'autorisation au Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:38:22] Maître Sutherland.

14 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:38:24] Monsieur le Président, si... Nous ne
15 comprenons pas bien ce que veut dire « relation » ici. Il faudrait préciser le point.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:38:41] Maître Sutherland, nous avons
17 l'impression que la... Madame la témoin hésite à utiliser les termes appropriés. C'est
18 peut-être pour cela que le Bureau du Procureur voudrait présenter un schéma.

19 Est-ce que nous nous comprenons ? Ou bien précisez votre préoccupation,
20 Maître Sutherland.

21 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:39:06] Monsieur le Président, nous disions
22 que la Défense comprend ce qu'est en train de dire le témoin et ce qu'elle entend par
23 le terme qu'elle utilise. On comprend bien ce qu'elle veut dire. Donc, ce n'est pas la
24 peine, peut-être, d'aller plus en avant de ce côté-là. On peut s'en tenir au langage
25 déjà utilisé.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:39:32] Merci beaucoup, Maître Sutherland,
27 pour votre compréhension.

28 Madame la Procureur, est-ce que ça vous va ?

1 M^{me} SARDACHTI : [12:39:38] Oui, donc juste pour clarifier, la... Nous avons une
2 admission, du côté de la Défense, qu'il n'est pas besoin d'aller plus loin et qu'il y a
3 eu relation sexuelle au sens du Statut de Rome, qu'il y a eu pénétration ?

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:39:50] Voilà.

5 Madame... Maître Sutherland, nous sommes d'accord sur la terminologie. Parce que
6 le Bureau du Procureur voudrait préciser qu'il y a eu pénétration. Est-ce que... Ce
7 n'est pas la peine de poser la question au témoin, nous nous comprenons.

8 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:40:13] Oui, Monsieur le Président. Nous
9 sommes d'accord avec la terminologie, oui. Nous sommes d'accord, non pas pour
10 dire que c'est arrivé nécessairement, mais que c'est ce qu'elle entend par le terme
11 utilisé, oui.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:40:38] Tout à fait. Voilà. Madame la
13 Procureur, vous pouvez avancer.

14 M^{me} SARDACHTI : [12:40:43] Je remercie la Défense et les membres de la Chambre
15 car cela est en ligne avec les recommandations de l'Unité des victimes et des
16 témoins. Et donc, je vais poursuivre ma ligne de questions.

17 Q. [12:41:22] Vous nous avez dit qu'il vous a forcée avec son arme. Est-ce que vous
18 pouvez nous dire comment il vous a forcée ?

19 R. [12:41:33] C'est-à-dire ? Comment ? Comment ?

20 Q. [12:41:54] Qu'a-t-il fait avec son arme ?

21 R. [12:41:58] Bon, comment, c'est... Il a juste soulevé son arme et moi, j'ai eu peur. Il a
22 juste soulevé ça et j'ai eu peur.

23 Q. [12:42:36] Et est-ce que vous avez dit quelque chose ?

24 R. [12:42:50] Non, je... je n'ai rien dit, je n'ai rien dit. Et c'est parce que j'ai eu peur, et
25 je n'ai rien dit.

26 Q. [12:43:12] Et je sais que c'est il y a longtemps, mais est-ce que vous vous rappelez
27 que lui a dit quelque chose ?

28 R. [12:43:28] Oui, je... je l'entendais juste dire que... eux... et nous, on s'est mariés... et

1 on s'est mariés et que moi, je suis censée savoir que eux... c'est... des gens qui sont
2 mariés, ce qu'ils doivent faire.

3 Q. [12:44:21] Et ensuite, que s'est-il passé ?

4 R. [12:44:29] Oui, ce qui s'est passé, qu'il m'a forcée et avant qu'on ne se couche, là...
5 on ne couche... Il m'a forcée, il m'a forcée. Et lorsque nous avons couché ensemble,
6 toute la nuit, j'ai eu peur aussi.

7 Q. [12:45:03] Comment est-ce que vous vous êtes sentie dans votre corps ?

8 R. [12:45:15] Oui, c'est... c'est... c'est quelque chose qui s'est passé qui ne me plaisait
9 pas, contre mon gré, vraiment, c'est... et ça m'a... ça m'a fait mal, ça m'a fait mal.

10 Q. [12:45:55] Et comment vous vous êtes sentie dans votre cœur ?

11 R. [12:46:00] Oui, je... je sentais que ça ne va pas dans mon cœur.

12 Q. [12:46:21] Que s'est-il passé après ces rapports sexuels ?

13 R. [12:46:51] Rien ne s'est passé après ça.

14 Q. [12:46:58] Est-ce qu'il vous a ramenée chez vous ?

15 R. [12:47:01] Oui, c'est... c'est comme ça, c'est... c'est comme ça qu'on fait : on vient la
16 nuit, le lendemain on revient encore. C'est comme ça.

17 Q. [12:47:33] Est-ce que vous avez eu des rapports sexuels avec lui les autres nuits ?

18 R. [12:47:38] De... depuis que... depuis la fois où il m'a fait peur, on couchait
19 ensemble.

20 Q. [12:48:15] Alors, je sais que c'est dur de se rappeler de ça, surtout que c'est passé il
21 y a longtemps, mais est-ce qu'en termes de jours, vous pouvez nous dire pendant
22 combien de jours ça s'est passé ?

23 R. [12:48:36] On a quand même fait... on a quand même fait assez de jours dans ces...
24 les va-et-vient et consorts, mais, à un moment, c'est... ça a arrêté. On peut faire
25 deux... deux... deux nuits comme ça.

26 Q. [12:49:29] Alors, Madame la témoin, je vais vous demander de répéter parce qu'il
27 y a une partie qui est inaudible : « on a quand même fait assez de jours en va-et-vient
28 et... "inaudible" ». Est-ce que vous pouvez répéter ce que vous venez de nous dire,

1 s'il vous plaît ?

2 R. [12:49:48] Quelle partie ?

3 Q. [12:49:58] Alors, je vais répéter ma question.

4 Vous nous avez dit : « depuis la fois où il m'a fait peur, on couchait ensemble. »

5 Après la fois où il vous a fait peur, est-ce que vous pouvez nous dire combien de
6 jours cela a duré ?

7 R. [12:50:24] Vous voulez... des... des... faire des va-et-vient, comment ?

8 Q. [12:50:56] Je vais reformuler ma question.

9 D'après vous, combien de temps votre mariage a-t-il duré ?

10 R. [12:51:06] Oui, notre mariage a un peu duré, ça... ça a un peu duré (*inaudible*), mais
11 c'est lorsque les gens ont commencé à fuir, les fuites ont commencé où les militaires
12 maliens sont venus que je ne voyais personne encore.

13 Q. [12:52:08] Est-ce que vous avez... vous aviez l'impression d'avoir eu... qu'on vous
14 avait donné le choix de vous marier ?

15 R. [12:52:36] Qui... qui me demande cela ?

16 Q. [12:52:56] Est-ce que vous avez l'impression que vous avez été libre dans ce
17 mariage ?

18 R. [12:53:19] Comment ? Comment, « accepter ce mariage » ? Moi, je vous avais dit
19 que je n'étais pas d'accord avec ce mariage, mais ça s'est... ça s'est fait.

20 Q. [12:53:52] Et comment s'est terminé ce mariage ?

21 R. [12:54:01] Oui, comme je vous avais... c'est... c'est lorsque les fuites ont
22 commencé... ils avaient commencé à fuir... ou les avions et... les frappaient depuis là-
23 haut qu'ils cherchaient quelque part où se cacher. C'est depuis ce moment-là.

24 Q. [12:54:37] Est-ce que vous l'avez revu ?

25 R. [12:54:56] Oui... depuis... depuis que les fuites ont commencé où les... on frappe
26 depuis là-haut, là, moi, je sais pas. Je ne sais pas s'il est en vie ou s'il est mort. Je ne
27 sais pas.

28 Q. [12:55:24] Après les faits, est-ce que vous êtes retournée dans cette maison ?

- 1 R. [12:55:33] Qu'est-ce que je vais aller chercher là-bas ? non, non, non, je ne suis pas
2 encore allée là-bas.
- 3 Q. [12:55:57] Est-ce qu'après les rapports sexuels forcés que vous nous avez décrits,
4 vous avez reçu des soins médicaux ?
- 5 R. [12:56:06] Pardon, où j'ai... si j'ai eu des médicaments ?
- 6 Q. [12:56:32] Oui, si vous avez eu des médicaments, est-ce que vous avez vu un
7 médecin... ce genre de choses.
- 8 R. [12:56:49] Oui, oui, j'ai... c'est juste que je suis partie à l'hôpital pour qu'on me
9 donne des médicaments parce que je disais que je ne me sentais pas dans mon corps.
- 10 Q. [12:57:30] Est-ce que vous aviez des marques sur le corps à la suite de ces rapports
11 sexuels forcés ?
- 12 R. [12:57:38] Pardon, des marques ?
- 13 Q. [12:57:58] Des marques, des cicatrices, des séquelles ?
- 14 R. [12:58:11] Non. Non.
- 15 Q. [12:58:25] Ou des blessures ?
- 16 R. [12:58:34] Non, non, non.
- 17 Q. [12:58:42] Vous nous avez dit : « Je ne me sentais pas dans mon corps. » Dans quel
18 sens vous ne vous sentiez pas dans votre corps ?
- 19 R. [12:58:53] Oui, je disais juste que je... je sentais que mon corps me fait mal, tout ça.
20 Ce... ce que je vous ai expliqué.
- 21 Q. [12:59:34] Et est-ce que vous avez eu une aide pour vous sentir mieux
22 mentalement ?
- 23 R. [12:59:40] (*Début de l'intervention inaudible*) comment (*phon.*) me... me faire
24 attention.
- 25 Q. [13:00:12] Alors, je vais reformuler ma question puisque je vois « inaudible ».
26 Est-ce qu'on vous a aidée pour vous sentir mieux dans votre tête après ces
27 événements ?
- 28 R. [13:00:40] Oui, après ça, je suis... je suis tombée malade, je suis tombée malade et

1 c'est mon père qui est allé voir des marabouts pour qu'ils me fassent des choses afin
2 que je puisse oublier ces choses-là.

3 Q. [13:01:20] D'après vous, les membres des groupes armés, combien de temps sont-
4 ils restés à Tombouctou ?

5 R. [13:01:31] Je... je ne me souviens pas, je ne me souviens pas. Je pense que... mais,
6 non, en réalité, je ne me souviens pas du temps qu'ils ont fait... ils ont fait là-bas.

7 Q. [13:02:13] Quelle a été votre réaction quand ils sont partis ?

8 R. [13:02:35] Oui, rien ne se passe, mais c'est juste que j'ai pu... avant, lorsqu'ils
9 étaient... lorsqu'ils... Le début, je ne me sentais pas bien, et je me retirais tout
10 seul (*sic*) mais lorsqu'ils sont partis et qu'on m'a... on m'a... on est allés voir des
11 marabouts pour moi, j'ai pu... des marabouts qui ont prié pour moi, j'ai pu me
12 ressentir (*phon.*) et en ce temps, je pouvais aussi parler et m'approcher des gens et
13 échanger avec eux.

14 Q. [13:03:50] Et de ce que vous avez pu observer, quelle a été la réaction de la
15 population à Tombouctou quand les groupes armés sont partis ?

16 R. [13:04:05] Les... les... les gens de la ville, ils étaient très contents parce que tout le
17 monde était terrorisé — les femmes comme les hommes étaient terrorisés... donc tout
18 le monde était content.

19 Q. [13:04:53] Je vais reprendre ce que vous avez dit dans le cadre de votre
20 témoignage. De la page 21, lignes 4 à 8... vous nous avez dit : « voir des gens surgir
21 de nulle part et venir à Tombouctou, et venir se marier à des gens comme ça ; ils ont
22 marié beaucoup de gens comme ça et il y a des gens qui font des mauvaises choses.
23 Venir nous marier à Tombouctou, ça, c'est ce qui fait mal. »

24 R. [13:06:50] Oui, oui, c'est... c'est... c'est quelque chose qui nous a beaucoup fait mal.
25 C'est quelque chose qui a nous a fait beaucoup mal. Et leur départ aussi nous a
26 vraiment fait beaucoup du bien.

27 Q. [13:07:12] Donc, je voulais vous demander : est-ce que vous savez si cela est arrivé
28 à d'autres personnes ?

1 R. [13:07:29] Oui, il y a même une amie... la sœur à une amie, et on l'appelle
2 (Expurgé). Lui (*sic*) aussi, il a été marié, on avait l'habitude de partir chez eux pour
3 aller le saluer.

4 Q. [13:08:08] Alors, Madame la témoin, je souhaiterais continuer en session publique,
5 mais je vous demanderais de ne pas donner de noms — j'aurais dû vous rappeler ça
6 avant, c'est de ma faute... donc, de ne pas donner de noms. On va appeler cette
7 personne-là « mon amie », si vous le voulez bien.

8 R. [13:08:42] (*Intervention non interprétée*)

9 Q. [13:08:47] Donc, je vous demanderai son nom plus tard, à huis clos partiel. Et
10 nous allons caviarder son nom pour le moment.

11 Alors, comment vous savez pour cette amie, qu'elle a été mariée à des membres des
12 groupes armés ?

13 R. [13:09:42] Moi, je ne sais pas comment ça... ça s'est passé, mais il ne s'agit pas...
14 c'est pas mon amie à moi, mais c'est la... la grande sœur à une de nos amies.

15 Q. [13:10:19] Donc qui vous a parlé de son mariage ?

16 R. [13:10:29] (*Intervention non interprétée*)

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:10:44] Maître Sutherland.

18 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [13:10:49] Je crains qu'il ne soit très difficile de
19 savoir qui parle de quoi si nous continuons comme ceci. Je suggère donc que nous
20 passions brièvement à huis clos partiel pour assigner, peut-être, des noms codés aux
21 différentes personnes concernées.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:11:08] Merci, Maître Sutherland, pour votre
23 proposition. Je crois que vous avez raison.

24 Alors, nous allons passer à huis clos partiel, Monsieur le greffier.

25 (*Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 11*)

26 M. LE GREFFIER (interprétation) : [13:11:33] Nous sommes à huis clos partiel,
27 Monsieur le Président.

28 (Expurgée)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 *(Passage en audience publique à 13 h 31)*

19 M. LE GREFFIER (interprétation) : [13:31:55] Nous sommes de nouveau en audience
20 publique, Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:31:57] Merci beaucoup, Monsieur le
22 greffier.

23 Nous allons nous interrompre pour une heure, pour notre pause déjeuner, et nous
24 reprendrons à 14 h 30 – 14 h 30.

25 L'audience est suspendue.

26 M^{me} L'HUISSIER : [13:32:13] Veuillez vous lever.

27 *(L'audience est suspendue à 13 h 32)*

28 *(L'audience est reprise en public à 14 h 31)*

- 1 M^{me} L'HUISSIER : [14:31:49] Veuillez vous lever.
- 2 Veuillez vous asseoir.
- 3 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:32:11] L'audience est reprise.
- 5 La parole est au Bureau du Procureur pour la suite de l'interrogatoire principal.
- 6 M^{me} SARDACHTI : [14:32:21] Merci, Monsieur le Président.
- 7 Q. [14:32:28] Madame la témoin, à présent, je souhaiterais vous montrer une vidéo.
- 8 R. [14:32:43] O.K. D'accord.
- 9 Q. [14:32:45] Je vous demanderais d'être attentive et je vous poserai ensuite quelques
- 10 questions. Il s'agit du...
- 11 R. [14:33:02] D'accord.
- 12 Q. [14:33:04] Il s'agit de la vidéo qui se trouve à l'intercalaire 3 et qui porte le numéro
- 13 d'enregistrement MLI-OTP-0015-0495.
- 14 R. [14:33:25] O.K.
- 15 Q. [14:33:27] Il s'agit d'une vidéo publique. Et donc nous allons diffuser d'abord un
- 16 passage et revenir ensuite sur certains horodatages. Après avoir joué le passage, je
- 17 vous demanderai si vous reconnaissez quoi que ce soit.
- 18 Le passage que j'aimerais faire jouer est de 00:27:12:00, à 00:27:57:00.
- 19 M^{me} SARDACHTI : [14:34:48] Je demande l'autorisation à Monsieur le Président de
- 20 jouer nous-mêmes la vidéo qui apparaîtra sur le *Evidence channel 2*.
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:35:00] Allez-y, Madame la Procureur.
- 22 *(Diffusion de la vidéo)*
- 23 M^{me} SARDACHTI : [14:35:53]
- 24 Q. [14:35:54] Madame la témoin, est-ce que vous avez bien vu le passage de la
- 25 vidéo ?
- 26 R. [14:36:02] Oui, je l'ai vu.
- 27 Q. [14:36:07] Est-ce que vous avez pu reconnaître quoi que ce soit, des choses, des
- 28 endroits, des gens ?

1 R. [14:36:23] Oui, c'est... ce que je viens de voir, ça... ça ressemble vraiment à des
2 endroits que je connais... je connais bien, mais du moment où ça fait longtemps, c'est
3 vraiment carrément sorti de mon esprit.

4 Q. [14:37:02] Alors je vais revenir sur deux endroits précis de la vidéo, si cela vous
5 convient. Donc...

6 R. [14:37:16] D'accord.

7 Q. [14:37:19] Il s'agit de l'horodatage 00:27: ...

8 *(Diffusion de la vidéo)*

9 Donc je voulais revenir sur l'horodatage 00:27:26:20.

10 *(Diffusion d'une vidéo — arrêt sur image)*

11 Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous voyez à l'écran ?

12 R. [14:38:36] Oui, je... oui, je peux. Je vois deux personnes, je vois deux islamiques.

13 Q. [14:38:54] Et j'aimerais attirer votre attention sur leurs habits.

14 R. [14:39:12] D'accord.

15 Q. [14:39:13] Est-ce que vous aviez déjà vu ces habits auparavant ?

16 R. [14:39:23] Ce sont ces habits qu'ils portent, c'est... ce sont leurs habits comme ça.

17 Q. [14:39:40] Quand vous dites « leurs habits », les habits de qui ?

18 R. [14:39:44] Il s'agit des habits que vous m'avez montrés.

19 Q. [14:40:13] Alors, j'aimerais revenir à un autre horodatage... Avant de passer à
20 l'autre horodatage, je vais vous poser une question additionnelle. En fait...

21 R. [14:40:49] O.K.

22 Q. [14:40:50] Je... je voudrais revenir sur ma question : quand vous dites « leurs
23 habits, les habits de qui ? », vous avez répondu : « il s'agit des habits que vous
24 m'avez montrés. » Et vous m'avez dit que vous aviez déjà vu ces habits auparavant.

25 R. [14:41:24] Mm-hm.

26 Q. [14:41:25] Et donc, il s'agit des habits de qui ?

27 Je suis désolée, je sais que ce sont des questions répétitives, mais c'est juste pour être
28 claire.

1 R. [14:41:46] Il s'agit des... des habits dont on a parlé.

2 Q. [14:41:59] Est-ce que les gens qui sont venus à votre maison portaient ce genre
3 d'habits ?

4 R. [14:42:06] Oui, oui, c'est ça, c'est... c'est ça leurs habits. C'est ça leurs habits.

5 Q. [14:42:31] Alors, je vais maintenant vous montrer un autre horodatage : ...

6 *(Diffusion de la vidéo - arrêt sur image)*

7 Nous nous sommes interrompus à l'horodatage 00:27:17:05.

8 Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous voyez à l'écran ?

9 R. [14:43:42] Ce que je vois... que je vois un véhicule Hilux, un Hilux de couleur
10 blanche où... sur laquelle... sur lequel il y a le drapeau des islamiques. C'est ce que je
11 vois.

12 Q. [14:44:34] Et est-ce que vous aviez déjà vu ce drapeau auparavant ?

13 R. [14:44:41] Quand même je l'ai... je l'ai vu plusieurs fois, j'ai... c'est... c'est leur
14 drapeau, c'est ce que les islamiques font, c'est leur drapeau comme ça.

15 Q. [14:45:14] Merci, Madame la témoin.

16 J'en ai fini pour mes questions en ce qui concerne la vidéo.

17 Et avant de conclure l'interrogatoire en chef de l'Accusation, je voulais vous poser
18 quelques questions sur les conséquences que ces événements ont eues dans votre
19 vie.

20 Est-ce que vous pouvez expliquer à la Chambre quel a... quel impact ces événements
21 ont eu dans votre vie ?

22 R. [14:46:38] Il s'agit de là où je me trouve actuellement ?

23 Q. [14:47:03] Je vais préciser ma question. Ce que vous avez vécu, à savoir les
24 rapports sexuels forcés, le mariage dont vous nous avez parlé, qu'est-ce que ça a eu
25 comme conséquences dans votre vie de tous les jours, aujourd'hui ?

26 R. [14:47:20] On peut... maintenant, on peut dire ça va un peu seulement. Sinon,
27 jusqu'à présent, je sens cette douleur, là, au cœur.

28 Q. [14:48:17] Est-ce que cela a changé vos relations avec votre famille ?

1 R. [14:48:34] (*Intervention non interprétée*)

2 L'INTERPRÈTE SONGHAÏ-FRANÇAIS : [14:48:47] Monsieur le Président, avec
3 votre permission, est-ce que M^{me} la témoin peut revenir sur ses derniers propos ?
4 Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:48:56] Madame la Procureur, mieux vaut
6 poser directement la question à la témoin, qu'elle répète.

7 M^{me} SARDACHTI : [14:49:05]

8 Q. [14:49:05] Est-ce que cela a changé les relations avec votre famille ?

9 R. [14:49:21] Non, ça... ça n'a pas changé quelque chose. Et surtout qu'ils savent que
10 personne n'y pouvait quelque chose. Donc ça, ça n'a pas changé.

11 Q. [14:49:40] Et avec votre... vos amis, est-ce que cela a changé quelque chose dans
12 vos relations avec eux ?

13 R. [14:49:56] Non, non, non, quelque chose n'a pas changé.

14 Q. [14:50:08] Et comment vous faites pour gérer tout cela au quotidien ?

15 R. [14:50:14] Comment... comment le prendre dans mon cœur ?

16 Q. [14:50:38] Oui, cette douleur au cœur dont vous nous avez parlé, comment...
17 comment vous faites au quotidien pour gérer cette douleur ?

18 R. [14:50:51] Oui, c'est comme je vous ai dit, c'est... c'est mon père qui m'a fait des
19 choses qui ont fait que j'ai pu... ça a pu le calmer... calmer. Voilà.

20 Q. [14:51:24] Merci, Madame la témoin. L'Accusation en a terminé pour ses
21 questions. Je voulais vous remercier pour votre courage.

22 Et je me tourne vers le Président.

23 R. [14:51:49] (*Intervention non interprétée*)

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:51:51] Merci beaucoup, Madame la
25 Procureur ; c'est donc la fin de votre interrogatoire principal.

26 Madame la Procureur, vous confirmez que c'est la fin de l'interrogatoire principal ?

27 M^{me} SARDACHTI : [14:52:07] Oui. Peut-être n'ai-je pas été assez claire. Je confirme
28 qu'il s'agit de la fin de l'interrogatoire principal de l'Accusation, Monsieur le

1 Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:52:14] Merci beaucoup. Merci beaucoup,
3 Madame la Procureur.

4 Alors, je me tourne vers les représentants légaux des victimes.

5 Maître Kassongo, la Chambre a bien reçu vos écritures du 12 avril 2021 —
6 confidentielles, par ailleurs —, par lesquelles vous signalez qu'évidemment, ce
7 témoin est un témoin direct, mais qui néanmoins n'a pas encore... ne s'est pas encore
8 déclaré victime potentielle.

9 Alors, vous auriez voulu poser des questions sur les viols subis, sur le mariage forcé,
10 ainsi que les conséquences au niveau de la personne elle-même, de la famille et
11 cetera. C'est vrai que c'est des questions légitimes qui ont été couvertes aussi de
12 façon pertinente par le Bureau du Procureur, mais compte tenu de la vulnérabilité de
13 ce témoin, vous savez que la Chambre vous a toujours donné l'occasion d'interroger
14 les victimes et les témoins, mais cette fois-ci usant de son pouvoir discrétionnaire, la
15 Chambre ne... trouve que ce n'est pas la peine de poser d'autres questions sur
16 l'impact de ces souffrances alléguées sur la personne et sur sa famille. Voilà. Alors,
17 nous allons passer directement au contre-interrogatoire de la... de la Défense.

18 Maître Kassongo, vous voulez ajouter quelque chose ?

19 M^e KASSONGO : [14:54:07] Je voulais — merci, Monsieur le Président, Mesdames les
20 juges — présenter d'abord ma satisfaction de l'interrogatoire en chef, et
21 éventuellement de convenir et de me remettre à la décision de la Chambre tout en
22 vous remerciant.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:54:28] Merci beaucoup, Maître Kassongo,
24 pour votre compréhension.

25 Je me tourne vers la Défense. Maître Sutherland, qu'est-ce que vous dites pour votre
26 interrogatoire... pour votre contre-interrogatoire ?

27 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [14:54:42] Monsieur le Président, nous sommes
28 évidemment prêts à procéder, mais nous aimerions, en fait, demander un

1 ajournement jusqu'à demain matin. La raison, pour être très honnête, c'est que je ne
2 me sens pas bien du tout. Je souffre de migraine depuis deux jours ; j'espère que
3 demain je serai plus à même de contre-interroger le témoin. Ça n'aura pas
4 d'incidence sur la fin de l'audience demain.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:55:21] Évidemment, Maître Sutherland, la
6 Chambre comprend si vous avez de la migraine, mais le programme de la Chambre
7 est chargé, comme vous pouvez l'imaginer. Alors, vous avez encore devant vous
8 1 heure — 1 heure 5 minutes en plus —, si vous renoncez à votre heure maintenant,
9 vous... vous voulez travailler seulement pour demain, soyez sûre que vous allez finir
10 demain. C'est bien ça ?

11 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [14:55:58] Je comprends, Monsieur le Président,
12 que l'Accusation aura utilisé je crois près... 4 heures, grosso modo, aujourd'hui. Donc
13 nous concluons notre contre-interrogatoire demain dans le même délai.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:56:26] La Chambre est...

15 Bon, avant de communiquer la décision de la Chambre, je vois M^{me} la Procureur
16 debout.

17 Madame la Procureur.

18 M^{me} SARDACHTI : [14:56:40] Oui, juste pour signaler que nous n'avons pas
19 d'objection au report demain et que nous avons aussi observé quelques signes de
20 fatigue de M^{me} la témoin, donc cela nous paraît être judicieux comme choix.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:56:48] En effet. Vous avez raison, le... M^{me} la
22 témoin accuse quelque fatigue à mon sens. Alors, nous allons ajourner jusque
23 demain.

24 Madame la témoin, encore une fois, la Chambre est très reconnaissante envers vous
25 pour votre coopération. Nous allons donc nous arrêter ici pour aujourd'hui, mais
26 comme vous le constatez, votre déposition n'est pas encore finie. Alors, nous allons
27 de nouveau nous retrouver ici demain à 9 heures et demie pour nous, et on vous dira
28 à quelle heure pour vous, pour la suite de votre déposition.

- 1 D'ici là, n'oubliez pas qu'il vous est interdit de parler de votre déposition à qui que
2 ce soit : ni à des membres de votre famille, ni à des amis au cas où vous seriez en
3 contact avec eux ce soir.
- 4 Alors, au nom des juges de la Chambre, je vous souhaite de bien vous reposer ce soir
5 et je vous remercie pour votre courage.
- 6 À présent, j'exprime toute ma gratitude aux parties et aux participants, aux
7 sténotypistes et aux interprètes, à nos officiers de sécurité et à notre public.
- 8 Nous allons lever l'audience et nous nous retrouverons demain à 9 h 30.
- 9 L'audience est levée.
- 10 M^{me} L'HUISSIER : [14:59:36] Veuillez vous lever.
- 11 (*L'audience est levée à 14 h 59*)